

**Bureau du 18 novembre 2002**

**Décision n° B-2002-0989**

commune (s) : La Mulatière

objet : **Acquisition du lot n° 37 dépendant d'un immeuble situé 9, place Général Leclerc et appartenant à Mme Fichaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Suivant la décision en date du 19 novembre 2001, il a été approuvé l'acquisition d'un local situé 9, place Général Leclerc à La Mulatière destiné à la direction de la propreté.

A ce local, constituant le lot n° 3 de l'immeuble, est attachée une cave constituant le lot n° 37 ainsi qu'1/1 000 des parties communes générales attaché à ce lot que madame Fichaux, propriétaire du bien, avait omis d'inclure dans la vente.

Madame Fichaux, ne souhaitant pas garder cette cave dans son patrimoine, la céderait gratuitement à la Communauté urbaine et prendrait en charge les frais d'actes notariés complémentaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0150 et 2002-0444, respectivement en date des 25 juin 2001 et 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ce dossier d'acquisition.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique complémentaire à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,